



HAL
open science

De la Théorie des blocs sémantiques à la Théorie des objets discursifs : argumentativité du mot calme de la langue au discours ”

Julien Longhi

► **To cite this version:**

Julien Longhi. De la Théorie des blocs sémantiques à la Théorie des objets discursifs : argumentativité du mot calme de la langue au discours ”. *Verbum: Analecta Neolatina*, 2016, pp.67-89. hal-02980155

HAL Id: hal-02980155

<https://cyu.hal.science/hal-02980155>

Submitted on 29 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**DE LA THÉORIE DES BLOCS SÉMANTIQUE
À LA THÉORIE DES OBJETS DISCURSIFS :
ARGUMENTATIVITÉ DU MOT CALME
DE LA LANGUE AU DISCOURS**

Julien LONGHI

Université de Cergy-Pontoise, AGORA EA7392

RÉSUMÉ

Dans cet article, nous illustrons les apports d'une analyse de la signification lexicale argumentative adossée à la théorie des blocs sémantiques, en abordant des aspects problématiques tant du point de vue sémantique que discursif et grammatical. L'étude sera centrée sur le mot « calme », et décrira dans un premier temps la manière dont l'approche argumentative permet de tenir compte de la productivité sémantique de cette unité lexicale, et d'analyser dans le même mouvement les occurrences de « calme » adjectif ou « calme » substantif. Un second aspect de l'étude concernera le fonctionnement axiologique du mot « calme », ce qui nous amènera à articuler la théorie des blocs sémantiques à une approche linguistique du sens commun et de la doxa, dans laquelle l'argumentation du lexique est corrélée à une description des communautés de sens.

ABSTRACT

In this paper we illustrate the contributions of an analysis of lexical meaning based on the argumentative theory of semantic blocks, addressing the problematic aspects from the semantic, grammatical and discursive points of view. We will focus on the word "calm" (as an adjective or a noun) to describe, at first, how the argumentative approach takes into account the semantic productivity of this lexical unit. A second aspect of the analysis concerns the axiological function of the word "calm", which will lead us to articulate the theory of semantic blocks to a linguistic approach to common sense and doxa.

INTRODUCTION

Dans cet article, nous illustrons les apports d'une analyse de la signification lexicale argumentative adossée à la Théorie des blocs sémantiques (TBS), en abordant des aspects problématiques tant du point de vue

sémantique que discursif et grammatical*. L'étude est centrée sur le mot *calme*, et décrit dans un premier temps l'argumentation interne de ce mot, en procédant à l'analyse d'énoncés et leur manipulation par des tests linguistiques. Un second aspect de l'étude concerne le fonctionnement axiologique du mot *calme*, que nous cherchons à décrire par l'analyse de son argumentation externe : ceci nous amène à articuler la TBS à une approche linguistique du sens commun et de la doxa, dans laquelle l'argumentation du lexique est corrélée à une description des communautés de sens. L'analyse d'une interaction entre S. Royal et N. Sarkozy lors du débat présidentiel de l'entre-deux tours de l'élection présidentielle de 2007, à propos du calme et de la perte de calme, nous permet de préciser les enjeux discursifs liés aux blocs sémantiques et à leur déploiement en discours. Ce faisant, nous proposons une discussion de certains fondements théoriques de la TBS dans la perspective d'une sémantique discursive d'inspiration argumentative, et esquissons la Théorie des Objets Discursifs (TOD) que nous développons (voir aussi Longhi 2014), qui intègre l'argumentation par le biais des processus qui contribuent à l'argumentativité des unités.

1. PHÉNOMÉNOLOGIE DISCURSIVE DU CALME

Dans un premier travail sur le mot *calme* (Longhi 2012), nous avons caractérisé ce mot sur le plan sémantique. Dans ce premier point, nous en reprenons les principaux résultats, avant d'en étendre l'analyse, aux points 2 et 3, à des considérations inédites sur l'argumentation externe et l'argumentativité en contexte.

1.1. Du sens lexicographique à la sémantique argumentative

À partir du travail d'investigation lexicographique de Delaitre *et al.* (2010), nous avons relevé que le mot *calme* est défini dans les dictionnaires en rapport avec l'agitation et le bruit, ce qui confirmerait le critère intuitif de « sensorialité » de ce mot. D'ailleurs, la 2^{ème} investigation lexicographique (méthode préconisée par Pruvost, qui consiste à repérer les mots du dictionnaire qui ont recours au mot *calme* et qui vise donc à préciser l'usage fait du mot *calme* dans les dictionnaires) permet d'identifier le calme en tant que « lieu » ou en tant que « moment » (période de calme qui fait suite ou précède une situation agitée) ainsi que les « excès » du calme. Dans la « lexiculture¹ du calme » (Delaitre *et al.* 2010 : 5), c'est l'association avec la nature qui est repérée, et le calme est vu comme une qualité, ce qui n'est pas sans poser problème du point de vue phénoménologique, comme l'atteste

* Je remercie sincèrement Alfredo Lescano pour sa relecture attentive et pour nos stimulants échanges.

¹ Ce concept emprunté à Robert Galisson désigne la culture commune qui existe autour d'un mot et la façon dont tout le monde l'utilise.

cette réflexion de Merleau-Ponty (1989 [1945] : 12) à propos de la qualité : « il nous faut reconnaître l'indéterminé comme un phénomène positif. C'est dans cette atmosphère que se présente la qualité. Le sens qu'elle renferme est un sens équivoque, il s'agit d'une valeur expressive plutôt que d'une signification logique » :

Considérons que la « valeur expressive » de *calme* le prédispose à être un terme qui indique une qualité liée aux sens, tel que l'indiquent les recherches lexicographiques : même si *calme* est défini comme un mot sensoriel, ce constat n'évacue pas la problématisation des sensations : « la sensation est intentionnelle parce que je trouve dans le sensible la proposition d'un certain rythme d'existence – abduction ou adduction – et que, donnant suite à cette proposition, me glissant dans la forme d'existence qui m'est ainsi suggérée, je me rapporte à un être extérieur, que ce soit pour m'ouvrir ou pour me fermer à lui » (*ibid.* : 247)².

Sur le plan linguistique, des analyses au sein d'énoncés réduits nous indiquent une forte productivité sémantique de *calme*, qui engage à la fois une idée de seuil, une conception qualitative projetée sur un objet, et une axiologisation liée aux visées du discours. Développons ces points.

Idée de seuil

Calme semble ne pas avoir de contraire stable selon les contextes (on aurait parfois *violent*, *animé*, *bruyant*, etc.), il est un état atteint ou non, une synthèse d'apparences unique qui s'attribue à une dynamique de constitution³ spécifique et originale :

- (1) Paul répond avec calme / avec beaucoup de calme / calmement
- (2) Paul répond ? sans calme / en perdant son calme / en s'énervant / en criant

Ces exemples montrent qu'il y a nécessité de qualifier l'écart à la norme, puisque les exemples avec *sans* posent problème (*sans calme* semblerait en effet contrevenir à une maxime d'informativité qui sous-expliciterait la nature de la réponse). Cependant, on peut « perdre » le calme, ce qui montre une sorte de seuil dans l'attribution du calme.

² Nous ne pouvons ici discuter le problème plus philosophique, voire psychologique, de la perception et des sensations. Nous adoptons une démarche adossée à un arrière-plan phénoménologique, et c'est dans la transposition linguistique de ces perspectives que porte le présent travail.

³ Dans cette approche à la fois constructiviste et argumentative, nous considérons le sens comme issu d'une dynamique de constitution, qui tient compte des spécificités du discours, du genre, de l'énonciation, etc. (pour plus de détails, voir Longhi 2011).

Conception qualitative projetée sur un objet

Calme ne peut pas s'appliquer à tous les procès dans un syntagme prépositionnel composé de *avec* + *calme* :

- (3) Paul marche ? avec calme / calmement
- (4) Paul marche * sans calme / rapidement / anxieusement

Il semble que *calme* s'accommoderait mal avec la préposition *avec* lorsque les verbes qui précèdent ne font pas intervenir de modification intrinsèque ou de contraste. Dans *Frantext*, on trouve cependant des exemples tels que « il parlait toujours avec calme », « attendait avec calme », etc. Ceci rejoint alors ce qui était mentionné dans l'exemple (1), lorsque *calme* décrit un état atteint dans ces actions. Dans nos exemples (3) et (4), pour que le sens de la combinaison *avec* + *calme* soit formulée de manière acceptable après *il marche*, il faut adverbialiser *calme* (par *calmement*). *Calme* ne peut en outre pas être combiné avec la préposition *sans* : pour exprimer « sans calme » après *il marche*, il conviendrait d'expliciter cette absence de calme (avec *rapidement* ou *anxieusement*, par exemple). Par contre, les exemples de quantification de *calme* permettent de préciser cette idée « d'état atteint ou non » (présent dans l'idée de « rupture ») et de contraste que nous décrivions plus haut :

- (5) il a réagi *avec un peu de calme / avec peu de calme / avec beaucoup de calme

Le verbe *réagir* introduit l'idée d'une modification d'état, et se profile donc avec *calme* dès lors que celui-ci se porte sur l'évaluation (*peu de / beaucoup de*) mais pas sur la quantité (**un peu de*)⁴. Cela confirme l'idée que *calme* est une qualité, qui serait, nous le verrons, projetée sur l'objet visé. Cette analyse empirique n'est cependant pas confirmée par les usages repérés dans *Frantext*, puisqu'aucune occurrence de « avec peu de calme » n'est repérée. En outre 163 occurrences de « peu de calme » sont relevées, dont 162 « un peu de calme ». Mais il s'agit alors de procès qui ne font pas intervenir les modifications d'état que nous analysons⁵ (« avoir besoin de calme »). Nous allons à présent évoquer ces autres cas.

⁴ Voir Anscombe et Ducrot (1983), qui proposent, à partir d'exemples proches, d'inclure, dans la caractérisation sémantique des phrases, des indications relatives à leur orientation argumentative.

⁵ Cette première partie de l'étude, centrée sur des analyses d'exemples forgés, et leur manipulation, a pour but de repérer certains traits du fonctionnement de *calme*, afin de mieux situer ensuite l'analyse du petit corpus présentée à partir de 2.3.

Axiologisation liée aux visées du discours

Cependant, d'autres usages font de *calme* un objet plus quantifiable, comme en témoignent les exemples suivants.

- (6) j'aimerais du calme / un peu de calme / beaucoup de calme

La présence de l'article partitif, ou des quantifieurs *un peu de* et *beaucoup de* montrent que certaines nuances peuvent être apportées au calme : il doit bénéficier d'un « seuil » d'existence, mais peut être plus ou moins important, de plus ou moins bonne qualité. D'ailleurs, les exemples suivants montrent que les adverbes que l'on peut combiner avec *calme* relèvent d'une certaine axiologie intrinsèque de *calme* :

- (7) c'est très calme / plutôt calme / assez calme / affreusement / relativement calme
 (8) c'est un peu calme / ?c'est peu calme (mais c'est bruyant / agité)

Le sens de *calme* est directement lié à l'énonciation et à l'intention discursive, comme l'indiquerait aussi la comparaison suivante : *en toute sérénité* / **en tout calme*. Elle indique que *calme* est ressenti comme plus subjectif, son sens « ne va pas de soi », et l'interprétation figée n'est pas possible. Nous expliquons cela encore une fois par la convocation immédiatement phénoménologique de ce mot, dont la perception « suppose un certain passé du sujet qui perçoit et la fonction abstraite de la perception, comme rencontre des objets, implique un acte plus secret par lequel nous élaborons notre milieu » (Merleau-Ponty *op.cit.* : 326). Lorsque j'utilise le mot *calme*, « mon point de vue est pour moi bien moins une limitation de mon expérience qu'une manière de me glisser dans le monde entier » (p. 380). En discours, *calme* peut faire l'objet de négociations, afin de savoir si tel lieu, personne, etc., est calme ou non. En outre, *calme* peut être plutôt générique (chat donc calme) ou spécifique (tigre pourtant calme), c'est-à-dire plus ou moins stéréotypique d'une entité (*le calme de la campagne / de la nature*).

1.2. L'argumentation interne de *calme*

Avec ce travail que nous venons de résumer, nous avons décrit une dimension de la signification de *calme*, à savoir son Argumentation Interne (AI). Rappelons que dans la Théorie des blocs sémantiques, un terme peut se décrire par au moins cinq aspects, comme Carel (2011 : 70) l'indique à propos de *prudent* :

En résumé, la signification de *prudent* contiendra au moins cinq aspects : DANGER DC PRÉCAUTION, PRUDENT DC SÉCURITÉ, PRUDENT PT NEG SÉCURITÉ, RESPONSABLE DC PRUDENT et enfin NEG RESPONSABLE PT PRUDENT. Tous ces aspects argumentatifs n'auront cependant pas le même statut dans la

signification de *prudent*. Non que certains soient plus liés au mot que d'autres. J'insiste sur ce point : tous les aspects argumentatifs précédents sont associés *par la langue* au mot *prudent*, avec la même force (dans le vocabulaire d'Anscombe et Ducrot, ils sont tous « intrinsèques [...] je distinguerai trois parties dans la signification d'un prédicat : son argumentation interne, son argumentation externe droite et son argumentation externe gauche.

Pour mieux comprendre, « l'opposition fondamentale est celle de l'argumentation interne et de l'argumentation externe. Le critère pour décider si un aspect appartient à l'argumentation interne ou à l'argumentation externe de l'entité qui le signifie concerne, en gros, la présence matérielle de ladite entité dans les argumentations qui illustrent l'aspect » (*ibid.* : 71). Par exemple, DANGER DC NEG FAIRE relèvera de l'argumentation interne de *prudent* (ce mot n'intervient pas dans la description), alors que PRUDENT DONC RAISONNABLE relèverait de l'argumentation externe (le mot est présent dans l'enchaînement). Par ailleurs, un aspect⁶ est toujours un aspect d'un bloc sémantique. L'idée de bloc sémantique invite à supposer qu'il existe une cohérence entre *il faisait beau donc ils sont sortis, il ne faisait pas beau donc ils ne sont pas sortis, il faisait beau, pourtant ils sont restés à la maison et il ne faisait pas beau, donc ils sont restés chez eux*. Tous ces enchaînements expriment une même conception du beau temps et d'une sortie (ou bien de l'idée de rester chez soi). Le beau temps n'y apparaît que comme une cause de sortie, le mauvais temps comme un empêchement à la sortie, la sortie comme une conséquence du beau temps, etc. Bref, il y aurait quatre schémas argumentatifs, que la TBS appelle « aspects argumentatifs », qui relèvent tous du même bloc sémantique. DC et PT sont les noms techniques des connexions consécutives et oppositives (ils rappellent *donc* et *pourtant*) :

- (9) BEAU TEMPS DC SORTIR
 BEAU TEMPS PT NEG SORTIR
 NEG BEAU TEMPS DC NEG SORTIR
 NEG BEAU TEMPS PT SORTIR

Pour étudier l'AI de *calme*, nous avons analysé cette séquence trouvée sur Internet :

- (10) Mon enfant est calme à l'école et infernal à la maison. Que fais-je ?

Celle-ci suppose qu'à l'école l'enfant pourrait avoir des comportements « agités », alors qu'il ne les a pas. Ceci, ainsi que d'autres exemples comme

⁶ Les aspects argumentatifs sont les prédicats des jugements que constituent les argumentations ; un même aspect argumentatif est signifié par une famille d'enchaînements, dérivables les uns des autres par variation de la conjonction, du temps grammatical, ou encore des noms propres ; tout aspect argumentatif est l'appréhension d'un bloc sémantique, également appréhendable par trois autres aspects. Pour plus de précisions, voir Carel, *op.cit.*, ou l'article d'O. Ducrot dans ce même volume.

ceux présentés précédemment, permet de supposer que *calme* contient dans sa signification l'aspect argumentatif suivant :

- (11) EST CAPABLE D'AGIR DE MANIÈRE AGITÉE PT NEG AGIT DE MANIÈRE AGITÉE

Cet aspect permet de décrire non seulement une caractéristique générale, comme celle de l'enfant *calme à l'école*, mais aussi des états passagers comme ce qu'on peut voir dans un énoncé tel que *La mer était calme* qui manifeste bien l'opposition (*pourtant*) entre une *activité non agitée* de la mer et sa capacité à développer sa force, son agitation.

Arrêtons-nous un instant pour vérifier que notre hypothèse est au moins cohérente avec les principes descriptifs de la théorie. Comme on vient de le voir, l'une des conditions pour considérer qu'un aspect argumentatif relève de l'argumentation interne d'un terme T est que T n'apparaisse pas en tant que segment à l'intérieur de l'aspect (lorsque c'est le cas, on parle d'argumentation « externe » de T). Mais, bien entendu, cette condition n'est pas suffisante pour supposer que (11) fait bien partie de l'argumentation interne de *calme*, car n'importe quelle suite de signes ne contenant pas *calme* ne fait pas partie de son argumentation interne. Si l'on suit Ducrot (2001), on peut faire appel à un autre critère pour déterminer si notre choix descriptif est le bon, critère relatif aux rapports entre des aspects d'un même bloc sémantique. En effet, les aspects d'un même bloc sémantique rentrent dans des rapports formels que l'on illustre en général par ce que Carel et Ducrot (1999) appellent le « carré argumentatif » :

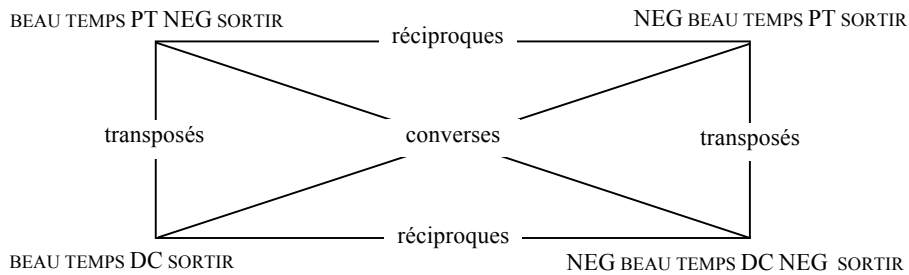


Figure 1. – Carré argumentatif

Le rapport qui nous intéresse particulièrement est celui de la conversion, car les aspects converses se caractérisent par leur capacité à intégrer l'argumentation interne de deux termes opposés. Ainsi si un aspect A1 est postulé comme l'argumentation interne de T, son aspect converse A2 doit pouvoir être mobilisé par la négation de T. C'est ce qu'on vérifie ici, étant donné que l'aspect (12), qui est le converse de (11), et que nous associons à *calme*, pourrait décrire sa négation.

(12) EST CAPABLE D'AGIR DE MANIÈRE AGITÉE DC AGIT DE MANIÈRE AGITÉE

En effet, il semble être mobilisé dans cet autre énoncé trouvé sur un forum internet :

(13) Marie : Cela m'étonnerait qu'elle se plaigne de ton enfant tout ça parce qu'il n'a pas écouté UNE fois les consignes. Cela doit être à répétition...

Sandrine : Justement, c'est ça qui me gêne : elle fait une généralité d'un événement qui n'est arrivé qu'une seule fois (j'ai oublié de préciser qu'elle parlait des évaluations, évaluations que j'avais sous les yeux : l'institut les prenait en exemple). Perso, je sais que mon fils n'est pas calme, mais son éducation est un tout : je ne peux pas intervenir à l'école ! je peux lui expliquer qu'il n'a pas à faire ci ou ça, mais c'est tout (*Forum magicmaman.com*)

Le fils est décrit comme *agissant de manière agitée parce qu'il en est capable* (ou *dès qu'il en a la possibilité*, ce qu'on veut aussi marquer – sans doute un peu maladroitement – par l'expression *être capable*). Mais une autre manifestation du même critère apparaît dans l'énoncé de départ lui-même (*Mon enfant est calme à l'école et infernal à la maison*). Si l'on considère qu'*être infernal* est une sorte de négation d'*être calme*, l'argumentation interne d'*infernal* devrait être (12). Il ne semble pas en effet déplacé de paraphraser partiellement l'énoncé par : *à la maison, mon enfant a la possibilité d'agir de manière agitée, donc il agit de manière agitée*.

Un troisième aspect du même bloc est exprimé par ce discours, trouvé dans un blog tenu par une enseignante stagiaire (dans ce discours elle décrit une séance d'inspection) :

(14) Première inspection : **Elève2** sourit. YES !

Deuxième inspection : **Les nains ont l'air plutôt calmes**. RE-YES !

A l'ordre du jour, expression écrite. Raconter un moment important des vacances. Facile !

Heu... Il y a quelqu'un ? ALLO ?!

Ah mince, fausse joie. **ils ne sont pas calmes**. En réalité, ils sont juste mous. Mais alors vraiment mous, la version flan de nos élèves habituels.

(*Blog futureatsem.over-blog.com*)

On peut voir d'abord que *les nains sont plutôt calmes* fait bien référence à l'absence d'agitation malgré leur habitude, leur capacité à agir de façon agitée ou bien à la possibilité de le faire. Mais on remarquera que la négation dans *Ah mince, fausse joie, ils ne sont pas calmes*. Notre description ne s'applique pas. La raison tient à ce que le critère selon lequel la négation d'un terme T a comme argumentation interne la converse de l'argumentation interne de T, que nous venons d'appliquer, n'est valable que pour ce que Ducrot (1984) appelle la négation polémique. Ici on aurait plutôt une néga-

tion métalinguistique. Selon Carel (2011), l’argumentation interne d’une négation métalinguistique de T, au lieu de faire intervenir un aspect converse de l’argumentation interne de T, exprime son aspect « réciproque » (cf. le schéma du « carré argumentatif »). Le réciproque de (12) est (15), qui est associé discursivement, par l’effet de la négation métalinguistique, à l’énoncé *ils ne sont pas calmes*, et lexicalement au prédicat *être mou* au moins dans cet emploi très particulier :

- (15) NEG EST CAPABLE D’AGIR DE MANIÈRE AGITÉE DC NEG AGIT DE MANIÈRE AGITÉE

Ainsi se dessineraient des relations entre des aspects à l’intérieur d’un même bloc sémantique, aspects qui figureraient dans l’argumentation interne de certains mots de la langue :

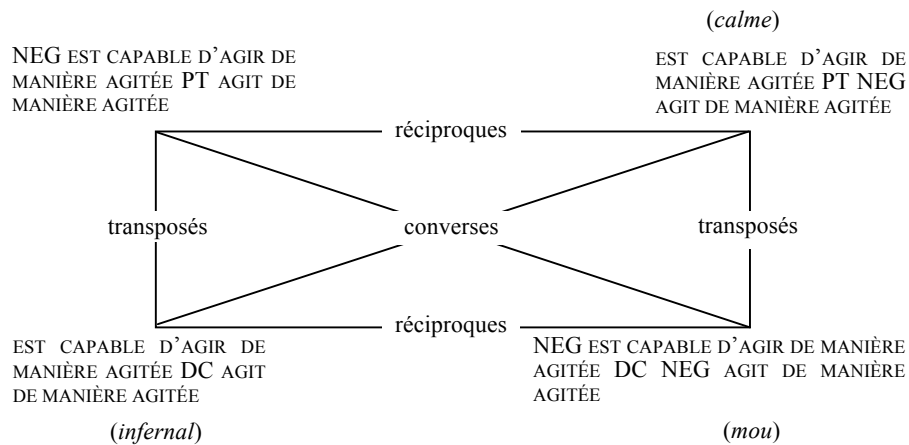


Figure 2. – Carré argumentatif de *calme*

Si l’on voulait être prolix, il faudrait bien trouver un mot dont l’argumentation interne soit l’aspect NEG EST CAPABLE D’AGIR DE MANIÈRE AGITÉE PT AGIT DE MANIÈRE AGITÉE, mais cet aspect ne semble pas être lexicalisé. Il peut cependant être mobilisé pour décrire une situation dans laquelle l’action agitée s’oppose à une supposée incapacité à ce type d’action, comme dans *un poisson rouge violent*.

Ces précisions permettent de justifier le choix de l’argumentation interne de *calme*, qui se retrouve pris dans une série de relations argumentatives et lexicales. Pour en compléter la description sémantique et saisir les enjeux argumentatifs en discours, nous allons à présent nous attacher à décrire son argumentation externe.

2. SPÉCIFICATIONS DE CALME SELON LES ENCHAÎNEMENTS ARGUMENTATIFS : L'ARGUMENTATION EXTERNE

Dans cette partie, nous allons brièvement donner les indications théoriques générales relatives à l'argumentation externe (AE), avant d'appliquer ces considérations à *calme*.

2.1. Les spécificités de l'argumentation externe

L'autre type de description qui va maintenant nous intéresser concerne l'argumentation externe, définie comme suit (Carel 2011 : 72-73) :

[...] un aspect argumentatif A sera dit appartenir à l'**argumentation externe** d'une expression E si (a) E exprime A, (b) E intervient matériellement et sémantiquement dans certains enchaînements relevant de A, soit dans leurs premiers segments, soit dans leurs seconds segments. Par abus de langage, les enchaînements relevant de A seront dits **relever** de l'argumentation externe de E. Ainsi, PRUDENT DC SÉCURITÉ appartient à l'argumentation externe de *prudent* car (a) *prudent* exprime PRUDENT DC SÉCURITÉ (être-d'une-prudence-qui-assure-la-sécurité est un des sens de *prudent*), (b) *prudent* intervient matériellement dans le premier segment de l'enchaînement (14) *Pierre sera prudent donc il n'aura pas d'accident*, qui relève de PRUDENT DC SÉCURITÉ : et enfin l'intervention de *prudent* dans (14) est « sémantique ». [...] : un terme plein, je le rappelle, « intervient sémantiquement » dans un énoncé lorsque, non seulement il intervient matériellement dans cet énoncé, mais que de plus il participe à la détermination de l'aspect exprimé par l'énoncé. [...] Sous ces définitions, le terme *prudent* intervient sémantiquement dans (14) et PRUDENT DC SÉCURITÉ appartient donc à l'argumentation externe de *prudent*. Son converse PRUDENT PT NEG SÉCURITÉ appartiendra également à l'argumentation externe de *prudent*. De même encore, RESPONSABLE DC PRUDENT appartient à l'argumentation externe de *prudent* puisqu'il est exprimé par *prudent* et que *prudent* intervient matériellement et sémantiquement dans : *Pierre aura le sens des responsabilités donc il sera prudent*. Son transposé NEG RESPONSABLE PT PRUDENT appartiendra aussi à l'argumentation externe de *prudent*.

Pour résumer, l'argumentation externe d'un terme T : 1) est exprimée par T ; 2) contient T comme l'un de ses segments et 3) mobilise sémantiquement T. Cette troisième condition veut exclure les cas où un mot se trouve matériellement dans un segment de l'aspect argumentatif, mais qui n'est pas responsable de la connexion argumentative. Ainsi, on peut dire que *la baleine se sentit triste, donc elle pleura* n'exprime pas une argumentation externe du mot *baleine*, car le mot *baleine* n'intervient pas dans la détermination de l'aspect exprimé à savoir SE SENTIR TRISTE DC PLEURER, le SN *la baleine* est bien échangeable par *l'homme*, ou par *le petit ogre*. En revanche, cet aspect peut aspirer à faire partie de l'argumentation externe de *se sentir triste* ou bien de *pleurer*. Dans le premier cas, ce serait une argumentation externe « droite » de *se sentir triste*, car l'enchaînement est une prolongation

à droite du terme à définir, tandis que ce serait une argumentation externe « gauche » de *pleurer*, car la prolongation se situe à sa gauche. Ces deux types d'argumentations externes ont des propriétés différentes : l'argumentation externe droite est formée de deux aspects converses, en l'occurrence SE SENTIR TRISTE DC PLEURER et SE SENTIR TRISTE PT NEG PLEURER ; alors que l'argumentation externe gauche est constituée de deux aspects transposés, comme SE SENTIR TRISTE DC PLEURER et NEG SE SENTIR TRISTE PT PLEURER.

Il s'agit donc pour nous de caractériser les enchaînements argumentatifs dans lesquels *calme* est matériellement présent et qui respectent les critères de l'argumentation externe. Prenons quelques exemples forgés pour les besoins d'une première analyse :

- (16) Il y a trop d'agitation, allons au calme pour réfléchir
- (17) Cette bibliothèque est bien calme, et pourtant il y a quelque chose qui m'empêche de me concentrer
- (18) Partir en vacances au calme
- (19) Ukraine : calme tendu après l'accord fragile de sortie de crise (internet)
- (20) Qu'y a-t-il à faire, cette ville est d'un calme !
- (21) Nous sortons de la ville pour trouver du calme
- (22) Il y a peu de monde ici, c'est calme
- (23) Même s'il y a beaucoup de monde, c'est un endroit assez calme
- (24) Les enfants se sont bien dépensés, cela les a calmés
- (25) Les enfants se sont bien dépensés, et pourtant ça ne les a pas calmés !

Ces enchaînements semblent déployer des argumentations qui sont habilitées par le mot *calme*. Donc, au moins dans une première approche, on pourrait supposer qu'ils concrétisent des aspects argumentatifs liés à *calme*, que nous pourrions schématiser de la manière suivante (de manière non exhaustive bien sûr) :

- (26) Argumentation externe droite de « calme »
 - CALME DC PROPICE À LA RÉFLEXION (16) ; CALME PT NEG PROPICE À LA RÉFLEXION (17)
 - CALME DC REPOSANT (18) ; CALME PT NEG REPOSANT (19)
 - CALME DC ENNUYEUX (20) ; CALME PT NEG ENNUYEUX (21)
- (27) Argumentation externe gauche de « calme »
 - NEG FRÉQUENTÉ DC CALME (22) ; FRÉQUENTÉ PT CALME (23)
 - FATIGUÉ DC CALME (24) ; NEG FATIGUÉ PT CALME (25)

Cette liste d'aspects argumentatifs peut apparaître comme une sorte de signification éclatée. Pourtant, à comparer l'argumentation externe avec l'argumentation interne, on s'aperçoit qu'il y aurait, en tout cas pour ces argumentations externes, une relation avec l'élément « agité » de l'argumentation interne : selon l'appréhension argumentative de son argumentation interne (pour rappel EST CAPABLE D'AGIR DE MANIÈRE AGITÉE PT NEG AGIT DE MANIÈRE AGITÉE), l'orientation de l'AE se fait de différentes manières. En effet, l'agitation dont il est question peut être une *agitation bruyante* (AGITATION DC BRUYANT), une agitation produite par la « foule » (ANIMÉ DC AGITATION), etc. On remarque ainsi une relation entre la perspective interne et la perspective externe, dans la mesure où le point de vue sur la capacité et l'agitation inhérentes à l'AI de *calme*, pris dans la dynamique énonciative, oriente ensuite l'AE, notamment au regard des spécificités axiologiques de l'agitation. L'idée à étudier – mais dont le développement devra faire l'objet d'études ultérieures – est que l'AI oriente l'AE. Cela va à l'encontre de l'indépendance que ces deux composantes de la signification lexicale ont dans la TBS, mais son élucidation serait importante pour le fonctionnement de cette théorie dans le cadre d'une linguistique du discours. Nous apporterons quelques éléments dans ce sens, après l'analyse d'un extrait attesté, afin de mesurer ce qui se joue dans l'argumentation externe de *calme*.

2.2. Nature des enchaînements de *calme* à partir d'un échange politique

Pour rendre compte des enjeux argumentatifs du mot *calme*, nous proposons l'analyse de l'extrait suivant, issu du débat d'entre deux tours de l'élection présidentielle de 2007, entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy :

(28) Ségolène Royal : Je suis très en colère...

Nicolas Sarkozy : Calmez-vous ! Calmez-vous ! Ne me montrez pas du doigt avec cet index pointé, parce que franchement...

SR : Non je ne me calmerai pas ! Non je ne me calmerai pas ! Je ne me calmerai pas !

NS : Pour être Président de la République il faut être calme.

SR : Non, pas quand il y a des injustices ! Il y a des colères qui sont parfaitement saines, parce qu'elles correspondent à la souffrance des gens. Il y a des colères que j'aurai même quand je serai Présidente de la République.

NS : Ah ben ça sera gai ! ça sera gai ! Je ne sais pas pourquoi Madame Royal, d'habitude calme, a perdu ses nerfs.

SR : Non je ne perds pas mes nerfs, je suis en colère, ce n'est pas pareil ! Pas de mépris Monsieur Sarkozy. Je ne m'énerve pas, je suis en colère...

On se trouve dans ce court échange en présence de trois aspects de l'AE de *calme*. Le premier se révèle dans l'interaction *je suis en colère / calmez-vous* : l'aspect est ici COLÈRE DC NEG CALME. Les deux autres aspects sont entrelacés dans le petit échange suivant :

(29) SR : Non je ne me calmerai pas ! Non je ne me calmerai pas ! Je ne me calmerai pas !

NS : Pour être Président de la République il faut être calme.

SR : Non, pas quand il y a des injustices ! Il y a des colères qui sont parfaitement saines, parce qu'elles correspondent à la souffrance des gens. Il y a des colères que j'aurai même quand je serai Présidente de la République.

On voit une forme de combat d'aspects entrelacés, et finalement le débat porterait à ce moment de l'échange sur la négociation de l'argumentation de *calme*. N. Sarkozy met en avant l'aspect PRÉSIDENT DC CALME, alors que S. Royal préfère de mettre en discours l'aspect INJUSTICE DC NEG CALME, ainsi que celui déjà identifié lié à la colère, COLÈRE DC NEG CALME.

Il est intéressant de noter que les enchaînements que nous relevons concernent l'argumentation externe « gauche » de *calme* (dans la mesure où l'argumentation se connecte à la gauche de *calme*), ce qui nous permet de juger également (un peu comme dans la 2^{ème} investigation lexicographique) des termes qui intègrent *calme* dans leur argumentation externe droite, avec toutes les réserves que nous pourrions poser sur cette forme de réciproque. Pour S. Royal, *calme* serait donc un élément sémantiquement lié à *colère* et *injustice*, entrant dans un champ sémantique lié à l'émotion (et donc un certain *pathos*) alors que N. Sarkozy se fonde sur le sujet du débat (et nous pourrions donc traduire cela par une forme de discours sur le *logos*).

Pour appuyer ces différenciations, il convient d'élargir la saisie des blocs à l'environnement textuel des occurrences de *calme*.

2.3. Profilages et thématisations de *calme* : ouvrir l'énoncé

Dans notre extrait, la particularité de *calme* tient à la fois au discours (politique), au genre (débat, interaction) et aux communautés de sens investies dans les deux prétendants à la présidence. En effet, parler de calme en politique renvoie à une appréhension spécifique de l'élément « agitation » de l'argumentation interne : selon les normes discursives, le responsable politique doit maîtriser son agitation, et justifier la *perte de calme*, qui renverrait sémantiquement à un comportement agité. L'enjeu de S. Royal est ici de légitimer l'agitation par sa source (injustice), et la négociation sémantique sur *calme* sera un point crucial pour l'issue du débat (et on saura par la suite que cet aspect a probablement été préjudiciable à la candidate). Le genre du débat accentue ce trait du discours, puisqu'une des caractéristiques du débat

est justement de pouvoir maîtriser son attitude vis-à-vis d'un concurrent, qui peut tenter de provoquer des réactions afin de déstabiliser l'adversaire.

Tous ces enjeux se lisent finalement dans la textualité, où l'on trouve des négociations sémantiques du calme en rapport avec la colère, l'injustice et l'énervement. Pour en rendre compte, nous avons reporté l'échange mentionné précédemment, en mettant en petites majuscules les occurrences de *calme* dans leur environnement, en soulignant ce qui renvoie à de la *colère* (négations, ponctuations, lexèmes), et en italiques, ce qui est relié à l'*énervement* :

(30) SR : Je suis très en colère...

NS : Calmez-vous ! Calmez-vous ! Ne me montrez pas du doigt avec cet index pointé, parce que franchement...

SR : Non je ne me calmerai pas ! Non je ne me calmerai pas ! Je ne me calmerai pas !

NS : Pour être Président de la République il faut être calme

SR : Non, pas quand il y a des injustices ! Il y a des colères qui sont parfaitement saines, parce qu'elles correspondent à la souffrance des gens. Il y a des colères que j'aurais même quand je serais Présidente de la République.

NS : Ah ben ça sera gai ! ça sera gai ! Je ne sais pas pourquoi Madame Royal, d'habitude calme, a *perdu ses nerfs*.

SR : Non je ne perds pas mes nerfs, je suis en colère, ce n'est pas pareil ! Pas de mépris Monsieur Sarkozy. *Je ne m'énerv* pas, je suis en colère...

L'échange débute et se clôt à propos du lexème *colère*, employé de manière attributive par S. Royal. Entre ces deux énoncés (*je suis très en colère / je suis en colère*) se joue une négociation sémantique entre les deux protagonistes du débat, avec deux approches du mot *calme*.

Le calme selon N. Sarkozy

Relativement à ce que nous avons dit précédemment sur l'argumentation de *calme*, nous pouvons voir une dimension polémique de l'argumentativité, puisque la stratégie de N. Sarkozy s'appuie finalement sur un trait sémantique fort de l'argumentation de *calme* (EST CAPABLE D'AGIR DE MANIÈRE AGITÉE PT NEG AGIT DE MANIÈRE AGITÉE), que l'on perçoit avec « Madame Royal a perdu ses nerfs », qui exprime, comme prévu, son aspect converse (EST CAPABLE D'AGIR DE MANIÈRE AGITÉE DC AGIT DE MANIÈRE AGITÉE) : il considère la candidate comme étant agitée, c'est-à-dire qu'il retire une propriété sémantique du mot *calme* et s'en sert pour faire passer sa caractérisation de la colère à l'énervement/agitation. En outre, il lie sémantiquement

cela à *président*, ce qui est finalement l'objet du débat, et construit l'aspect PRÉSIDENT DC CALME.

Le calme selon S. Royal

Prise dans l'interaction, S. Royal construit le sens de *calme* relativement au triptyque calme / colère / énervement. Avec *je ne m'énerve pas*, elle nie l'accusation d'énervement pour pouvoir esquiver la perte de calme (car si l'énervement est plus ou moins associé à l'agitation, cela voudrait dire qu'elle perd son calme). Avec *je suis en colère*, elle tente une remotivation de son attitude, mais n'exclue pas le calme. Il est notable qu'avec *je ne me calmerai pas*, elle appuie cette négation non pas parce qu'elle est *énervée*, mais parce qu'elle est *en colère*. La négociation sémantique ne se fait donc pas sur un aspect interne du terme *calme* (ou plus particulièrement sur le type d'agitation qui engendre le manque de calme) mais sur la nature de l'enchaînement.

En effet, cette négociation qui fait intervenir ces sens du mot *calme* apparaît clairement dans le rôle que joue le mot *colère* dans l'échange, dont il faut considérer la productivité sémantique. Le nom *colère* est défini dans le TLFi comme une « vive émotion de l'âme se traduisant par une violente réaction physique et psychique » : avec la proposition *je suis (très) en colère*, la candidate souhaite manifester son émotion, mais son concurrent retourne la situation en insistant sur la dimension de « violente réaction », ce qui justifie sa réplique *Calmez-vous ! Calmez-vous !* Pour lui, cette réaction violente se traduit sémantiquement par un enchaînement qui relèverait de l'aspect argumentatif DOIT AGIR SANS AGITATION PT AGIT DE MANIÈRE AGITÉE. On a finalement une modalisation du bloc sémantique, celle du devoir, qui correspond au genre politique qui impose avec lui un certain devoir, surtout dans le contexte présidentiel.

Ces enchaînements sont donc également relatifs au genre discursif, qui induit une modalisation du bloc au regard des normes qui régissent le genre. Pour S. Royal, une autre norme s'impose, liée à une autre conception de la politique (que l'on retrouve dans des expressions comme *guerres justes*, *droit d'ingérence*, etc.). Avec *colères saines*, elle justifie la connexion INJUSTICE DC AGIT DE MANIÈRE AGITÉE. La négociation sur l'agitation relative à la colère est centrale, et alors que N. Sarkozy se positionne dans un devoir être (*agir sans agitation*), S. Royal s'inscrit quant à elle dans l'être (*être en colère*, qui légitime un *agir de manière agitée*).

Nous l'avons vu, le cadre de la TBS permet de faire ressortir les caractéristiques sémantiques internes et externes d'une unité, ce qui permet de percevoir la négociation et l'entrelacement des blocs en interaction. L'analyse d'un exemple politique nous a cependant donné deux indications :

- le genre du discours (ainsi que d'autres contraintes) influence le déploiement des blocs, qui peuvent être modalisés, diversifiés, en fonction des visées discursives et des positions énonciatives ;
- la conception de l'argumentation ancrée dans la langue ne permet pas de discriminer la nature des enchaînements (sont-ils encodés dans les mots ? relèvent-ils d'une construction en discours ?). La confrontation aux discours nécessite selon nous de passer de l'argumentation à l'argumentativité, et de saisir les processus constitutifs de l'argumentation en discours.

3. DE LA TBS À LA TOD : DE L'ARGUMENTATION À L'ARGUMENTATIVITÉ

Ces quelques points de discussions nous amènent en particulier à revenir sur les notions d'argumentation structurelle et contextuelle développées dans la TBS. Notre ambition est de pouvoir passer de l'argumentation des unités (attachée par la langue) à l'argumentativité (conférée par le discours).

3.1. Sur l'argumentation structurelle et contextuelle

Nous venons de voir deux conséquences à notre étude : une spécification des argumentations selon le contexte énonciatif, et une spécification de la nature de ces argumentations également. Carel (*op.cit.* : 76) rappelle l'opposition introduite par Anscombe et Ducrot, entre argumentation intrinsèque et argumentation extrinsèque : « le problème soulevé par Anscombe et Ducrot concerne en effet *l'origine* de l'association d'une argumentation à une expression ». Sa résolution du problème se fait ainsi (*op.cit.* : 77) :

De manière à préciser cette origine, je vais introduire deux nouveaux termes techniques. Pour éviter les confusions entre « interne » et « intrinsèque », j'abandonnerai le vocabulaire d'Anscombe et Ducrot et emploierai les termes « structurel » et « contextuel » : je dirai qu'un aspect A est **structurellement exprimé** par une entité linguistique E si E exprime A de par sa signification linguistique même ; je dirai que A est **contextuellement exprimé** par E si l'association de E et de A n'est pas linguistique (je m'intéresserai essentiellement aux cas où c'est le discours qui déclare que cette association est faite). Je dirai également que A appartient à la signification structurelle (respectivement contextuelle) de E. C'est ainsi l'opposition entre structurel et contextuel qui prendra le relais de l'opposition entre intrinsèque et extrinsèque d'Anscombe et Ducrot. L'opposition entre interne et externe est d'un ordre autre. Un aspect interne à E peut être structurellement ou contextuellement exprimé par E, de même qu'un aspect externe à E. Quelques exemples. Tous les exemples relatifs au mot *prudent* que nous avons vus concernent sa signification linguistique elle-même. Les aspects DANGER DC PRÉCAUTION, PRUDENT DC SÉCURITÉ, PRUDENT PT NEG SÉCURITÉ, RESPONSABLE DC PRUDENT et NEG RESPONSABLE PT PRUDENT sont tous structurellement exprimés par *prudent*. L'analyse lexicale est une analyse de la signification structurelle ».

Si nos analyses sont probablement compatibles avec les critères de décision intrinsèque / structurel, il apparaît cependant difficile de tracer une frontière nette entre certains enchaînements qui pourraient être plutôt contextuels (PRÉSIDENT DC CALME) ou structurels (COLÈRE DC NEG CALME). En outre, cela ne va pas dans le sens de la conception du discours et de la langue que nous adoptons : notre appréhension de la TBS se heurtera donc à l'appréhension discursive et nécessitera un réaménagement dans le cadre du programme de recherche que nous avons appelé *Théorie des objets discursifs*.

3.2. Sur la nature de la langue

Voici donc le point de discussion que nous entretenons avec la TBS ou les théories argumentatives, même si la TBS a tenté – nous l'avons vu – de résoudre certaines difficultés de l'argumentation dans la langue. Nous venons en effet de voir que dans la TBS « l'analyse lexicale est une analyse de la signification structurelle ». En outre, deux points importants pour l'ancrage sémantique de la TBS sont à noter, et constituent un point de divergence, pas forcément sur l'analyse elle-même, mais sur la portée et l'ancrage des analyses :

1) la partition de la signification argumentative « ne reflète aucune stratification entre ce qui serait associé au terme par la langue elle-même, et ce qui reflèterait par contre une simple tendance, finalement variable d'un discours à l'autre : les aspects argumentatifs de l'argumentation externe d'un terme sont associés par la langue à ce dernier, au même titre que ceux de l'argumentation interne » (*op.cit.* : 41). Or, selon nous, la perspective strictement lexicale élude les contraintes d'autre nature : discursives, énonciatives (postures), génériques, textuelles, etc. ;

2) cette recherche, comme l'indique M. Carel, « se situe en deçà, avant tout calcul du sens, avant toute prévision triomphale, au moment où il s'agit encore de décrire le résultat que devra avoir le calcul, c'est-à-dire au moment où il s'agit de décrire 'le sens de l'énoncé' : je dis bien le 'sens de l'énoncé', et non la signification abstraite de la phrase qu'il réaliserait. Je cherche à intuitivement comprendre les *énoncés*, de manière à connaître puis construire les outils nécessaires à la description de leur 'sens' » (*op.cit.* : 116). Certes, cette perspective qui vise l'interprétation des énoncés permet de sortir du cadre strictement phrastique, mais elle reste à une couche de sens volontairement limitée (car structurelle) alors qu'avec des analyses de corpus discursifs une telle description du sens est difficilement tenable.

Si nous retenons de la TBS les dimensions argumentatives et les aspects internes / externes de la signification, nous adopterons par contre une approche plus souple, qui permet :

- de lier perspective interne et externe du sens ;

- de ne pas rendre problématique la dichotomie ente les enchaînements structurels et les enchaînements contextuels.

Pour cela, il nous semble intéressant d'ouvrir la TBS à une approche à la fois discursive et dynamique de la construction du sens, tel que nous le proposons dans la *Théorie des Objets Discursifs*. Aussi, concernant l'argumentation interne aux mots, nous suivons Cadiot et Visetti (2001 : 98), qui suggèrent que la signification des noms doit être conçue « en termes de mode d'accès ou de complexe relationnel transposable », sorte de faisceau expérientiel générique : « le mot étant défini comme un accès, à l'interface entre le sujet et l'objet, il faut en attendre qu'il puisse jouer simultanément sur toutes les dimensions de l'activité, y compris donc subjective » (*op.cit.* : 102). Cette perspective rejoint la perspective argumentative dans sa considération non référentielle de la langue, mais élargit l'argumentation à la notion d'instabilité : « on peut [...] définir une mesure du degré d'instabilité structurelle d'une dynamique, relativement à une certaine famille de déformations possibles, et décrire exhaustivement les différents cas de figure » (*op.cit.* : 123). Il nous semble que les enchaînements argumentatifs permettent de prendre en compte cette instabilité et déformabilité, avec l'intérêt dans l'AI de leur conférer une portée immédiatement argumentative. L'apport de la perspective de Cadiot et Visetti serait ainsi de rapporter la plasticité des enchaînements à une dynamique propre au terme, et non à un rattachement par la langue d'enchaînements stabilisés ou au contraire contextuels. De la même manière, il nous paraît intéressant d'ouvrir l'argumentation externe aux processus grammaticaux et syntagmatiques, « en introduisant une diversité de 'phases' sémantiques concomitantes dans un procès fait d'instabilités structurelles et de stabilisations partielles, en comprenant des régimes chaotiques persistants, la théorie des formes sémantiques peut-elle espérer répondre à une perspective globale sur l'activité de langage » (*op.cit.* : 126).

L'intérêt est de pouvoir concrétiser la relation que nous avons mise en avant, dans l'étude de *calme*, entre AI et AE (à propos notamment de l'« agitation » contenue dans l'AI de *calme*), par la relations entre motifs et profils dans la théorie des formes sémantiques⁷ :

⁷ Le motif prend en compte « une certaine couche 'morphémique' du sens, dont la portée ne se limite pas aux morphèmes, mais au contraire, et par exemple, se réalise particulièrement bien dès que l'on envisage les mots eux-mêmes, non d'abord comme des types (seraient-ils instables et sujets à déformations réciproques) mais plutôt comme des ouvriers à motifs. » (Cadiot et Visetti 2001 : 114). Le profilage est « l'ensemble des opérations grammaticales qui contribuent à la stabilisation des unités, et construisent du même coup un ensemble de vues sur la thématique » (*op.cit.* : 127). Les motifs sont donc des fonds, des matériaux ou des supports d'élaboration pour des opérations de profilage et de thématisation, se stabilisent d'une façon plus distincte, plus sélective, par insertion dans des organisations lexicales régionales : à travers la mise en syntagme, et par l'entremise d'opérations textuelles.

dans la définition des motifs comme fonds ou lieux d'articulation pour d'autres motifs, la signification est déjà donnée comme relationnelle [...] Mais cette signification n'est pas encore différentielle à proprement parler. Par contre, dans le profilage, la différentialité est partout, et résulte des processus d'individuation qui entrent alors en jeu. » (*op.cit.* : 133-134).

La *Théorie des Objets Discursifs* permet donc de concilier ces deux exigences, par l'appréhension discursive de l'unité, dont les propriétés de l'AI sont pourvues d'un potentiel discursif qui s'incarne dans l'AE, grâce à la mise à disposition de certains aspects qui peuvent être saisis différemment selon les aspects syntagmatiques, textuels, génériques ou discursifs. Ces saisies peuvent être plus ou moins stabilisées ou conventionnalisées, mais justifient également certaines formes d'innovation, tels que les thèmes de Cadiot et Visetti le retranscrivent⁸. Selon eux, la thématization reposera sur une certaine forme d'innovation sémantique, consistant en transactions plus ou moins éphémères entre les trois modalités descriptives du sens (motifs-profil-thèmes). Cette considération de l'innovation sémantique comme partie prenante de la construction du sens nous paraît tout à fait intéressante, et nous pensons justement que cette perspective mériterait d'être étendue à la description des argumentations, dont nous avons vu que même dans un court échange, elles peuvent être sujettes à de nombreuses variations. Il nous paraît donc important d'appuyer le rôle efficace des blocs sémantiques pour la description linguistique, mais également de devoir les considérer comme des descripteurs qui articulent une argumentativité interne, déployée en discours, et spécifiée par certaines formes d'innovation ou de stabilisation. Aussi, ceci nuance quelque peu la thèse de l'intervention sémantique développée par M. Carel, qui indique que les mots du lexique peuvent avoir deux fonctions dans un énoncé : parfois ils apportent leur sens, parfois non, et ils peuvent donc ne pas intervenir sémantiquement. Or si en « surface » le sens d'un terme n'est pas explicitement convoqué, sa participation en tant qu'élément de stabilisation dans la dynamique de profilage peut importer, ou encore pour la mise en place d'une thématique dans laquelle se joue le processus sémantique.

3.3. Résolution de la difficulté des catégories nom / adjectif, et le processus de référenciation

L'un des intérêts de considérer les mots selon leur argumentation interne et externe, en liant ces deux descriptions, est de pouvoir résoudre la difficulté de considérer *calme* comme adjectif ou comme substantif. Dans Longhi (2012), nous nous étions penchés sur la différence catégorielle nom/adjectif, à la lumière des analyses de Wierzbicka (1988) (les noms comme types et

⁸ Le thème est ce qui est posé par l'activité du langage sans être dissocié des traces et des modes d'accès propres à cette activité.

proposant une intension, les adjectifs comme propriétés et liés à l'extension). Or avec *calme* il semble surtout que l'adjectif soit directement dans l'évaluation, alors que le nom est plus opaque, arbitraire, indiquant une différence moins systématique, et plus qualitative, entre le nom et l'adjectif, que celle défendue dans l'analyse de Wierzbicka. Mais retenant l'idée d'intension et d'extension, nous avons vu (Longhi 2012) que chez Guillaume, substantif et adjectif appartiennent à la catégorie du nom, et qu'une dynamique liée à l'incidence en particularise le fonctionnement⁹. Si finalement, considérées de manière stricte, les notions de propriété et de type semblent peu applicables¹⁰, les notions d'incidence interne et externe sont davantage utilisables. L'analyse phénoménologique permet de rejoindre ce constat, et amène à penser le nom d'un point de vue interne (accessible prioritairement par son *motif*), et l'adjectif dans sa mise en relation avec les éléments de son environnement (mettant en jeu la dynamique de son *profilage*), aboutissant l'un comme l'autre à un faisceau de blocs.

Cette description et remise en cause de la stabilité de parties du discours peut aller jusqu'à une redéfinition du concept de langue même, tel que cela est proposé dans Visetti et Cadiot (2006) : pour ces auteurs, la langue est avant tout une activité autoformatrice, et un milieu constitué jusqu'en ses couches les plus internes ou les plus fonctionnelles, par une nécessaire reprise à travers des mises en place thématiques. Il s'agit, dans leur perspective, de comprendre les langues non seulement comme puissances formatrices, mais aussi comme des capacités singulières de se laisser déplacer, de se transformer immédiatement de par leur activité même. Avec l'exemple de *calme*, il nous semble que nous avons esquissé quelques pistes qui attestent de cette « puissance formatrice », que nous attribuons à la mise en discours des unités, en faisant jouer le terme « discours » d'une manière prépondérante.

Notre propos permet ainsi de généraliser les travaux de Rabatel qui lient la problématique de la référence avec celle des Points de vue (PDV). Ce dernier prolonge en effet les travaux de Ducrot : il indique que si dans ses premiers travaux sur la polyphonie Ducrot ne décrit pas internement le contenu du « point de vue » en tant que tel, il insiste sur le fait que

⁹ Citons par exemple : « Ce qui distingue l'adjectif du substantif, c'est qu'il est, dans la catégorie du nom, un nom qui a son incidence en dehors de lui-même » (Guillaume 1989 : 147). L'adjectif est considéré par Guillaume comme plus général quand on considère son incidence (alors que sa fonction est particularisante) : « considéré en fonction, l'adjectif apparaît ressortir au mécanisme de la particularisation, et considéré en incidence, au mécanisme de la généralisation ».

¹⁰ Peu applicables dans notre perspective, car cette dichotomie fait intervenir un jugement métalinguistique qui relèverait d'une certaine conception de la langue comme descriptive des unités extralinguistiques sans tenir compte de la complexité des phénomènes de sémiotisation.

l'expression d'un PDV ne passe pas nécessairement par « des mots précis ». Selon lui, il y a un enjeu sémantique dans le repérage d'un PDV :

Repérer un énonciateur dans un discours implique de rechercher sa présence à travers la référenciation des objets du discours (y compris en l'absence des marques du je-ici-maintenant), puis de préciser si l'énonciateur est celui qui est en syncrétisme avec le locuteur (= E primaire, ou principal), ou s'il s'agit d'un énonciateur intratextuel. La référenciation n'est jamais neutre, même lorsque les énonciateurs évaluent, modalisent ou commentent le moins possible » (Rabatel 2005, p.59).

Avec les assertions par exemple, il y a un « un pas supplémentaire dans l'effacement du PDV [qui est] est franchi » (*op.cit.* : 66), car elles expriment parfois avec économie et discrétion des opinions ou jugements de valeur. Avec des exemples comme *La foule était nombreuse / les manifestants étaient vraiment nombreux / La populace grouillait sur le pavé, sans aucune gêne*, il indique que « d'une manière générale, le choix d'une dénomination, dès le cadre de prédication, telle « foule », suffit pour orienter l'énoncé dans un sens déterminé (on sait que les manifestants et la police – en France du moins – ont rarement la même appréciation du référent) [...]. Le PDV ne se limite pas à un modus subjectif auquel s'opposerait un dictum objectif : c'est d'emblée au niveau du dictum, à travers notamment la sélection, la catégorisation ou encore la structuration qu'opèrent les modalités »¹¹. Dans ces exemples, le choix de « populace » et le mode indicatif qui présente le PDV comme un fait « objectif », donc non sujet à discussion. Quant à la modalisation, elle concerne la distance du locuteur envers son dire, à travers les dédoublements énonciatifs, les commentaires réflexifs, comme ici avec *vraiment, sans aucune gêne*.

Il est donc intéressant de lire l'idée que nous défendons également, et qui concerne l'implication du point de vue dans le processus de référenciation. Nous avons ainsi élargi cette caractérisation en y ajoutant des paliers linguistiques de constitution du sens, afin d'étendre l'analyse énonciative au niveau des corpus discursifs.

CONCLUSION

Grâce à ce parcours d'analyse du mot *calme*, nous avons avancé l'idée que *calme* serait caractérisé par l'idée de seuil atteint, de qualité, de subjectivité et de saisie cognitive promue par l'activité de nomination, pour

¹¹ Rabatel s'inscrit dans la continuité de Ducrot sur ce point : répondant à la question « A quoi sert le concept de modalité ? », Ducrot indique : « Je crois les mots de la langue incapables de par leur nature même, de décrire une réalité. Certes les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. [...] Ce qu'on appelle idée, dictum, contenu propositionnel n'est constitué par rien d'autre, selon moi, que par une ou plusieurs prises de position. » (Ducrot 1993 : 128).

s'incarner dans un nom qui synthétise ces dimensions, ou s'associer à des éléments lexicaux qui interagissent avec *calme* pour distribuer ces aspects qualitatifs. Une certaine axiologisation se construit ensuite en discours, renvoyant à une phénoménologie complexe, liée au scénario *d'agitation potentielle mais non réalisée* : les argumentations externes se fondent potentiellement sur ce scénario en jouant avec la plasticité. Surtout, dans sa mise en discours, et par les enchaînements qu'il manifeste, il s'avère que les aspects dits « internes » de *calme* ont une forte productivité en discours. Cet exemple nous a ainsi permis d'esquisser une *Théorie des Objets Discursifs*, qui concilie les exigences d'une approche argumentative de la langue, mais également une saisie dynamique et phénoménologique des unités, à travers la productivité de la mise en discours et la synergie des différentes strates de constitution du sens. Ce faisant, nous avons pu étayer l'efficacité de la TBS, en proposant certaines extensions qui nous semblent pertinentes dans le projet d'une analyse sémantique du discours, attentive à la fois à la productivité du sens et à la diversité des corpus, aux dynamiques sémantiques, et aux enchaînements sémantiques qu'il s'agit de décrire le plus rigoureusement possible.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE J.-C. et DUCROT O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Liège : Mardaga.
- CADIOT P., VISETTI Y.-M. (2001). *Pour une théorie des formes sémantiques. Motifs, profils, thèmes*. Paris : PUF.
- CAREL M. (2011). *L'entrelacement argumentatif. Lexique, discours et blocs sémantiques*. Paris : Editions Champion.
- CAREL M. (2012). Introduction. In : M. Carel (éd.) *Argumentation et polyphonie, de Saint Augustin à Robbe-Grillet*. Paris : L'Harmattan, 7-58.
- CAREL M, DUCROT O. (1999). Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative. *Langue française* 123, 6-26.
- DELAITRE P. et al. (2010). Étude lexicographique de la notion de calme du XVI^e siècle à nos jours. *Dixième Congrès Français d'Acoustique*, Lyon. URL : <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/54/68/36/PDF/000410.pdf>
- DUCROT O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.
- DUCROT O. (1993). Les topoï dans la « Théorie de l'argumentation dans la langue ». In : C. Plantin (éd.), *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*. Paris : Kimé, 233-248
- DUCROT O. (2001). Critères argumentatifs et analyse lexicale. *Langages* 142, 22-40.

- GUILLAUME G. (1989). Leçon du 14 mars 1947, série C. URL : http://nlip.pcu.ac.kr/gustave/result1.asp?filenames=47C0314&wpage=LL09_127_130
- LONGHI J. (2011). *Visées discursives et dynamiques du sens commun*. Paris : L'Harmattan.
- LONGHI J. (2012). Phénoménologie du mot *calme* : d'une lexicalisation des sensations à une phénoménologie discursive. *Tribune Internationale des Langues Vivantes* 52-53, 74-80
- LONGHI J. (2014). Le pigeon est-il un canard comme les autres ? Esquisse d'une *Théorie des Objets Discursifs*. In : *Res Per Nomen IV- Les théories du sens et de la référence – Hommage à Georges Kleiber*. Reims : Editions des Presses Universitaires de Reims, 189-203.
- MERLEAU-PONTY M. (1989 [1945]). *La phénoménologie de la perception*. Paris : Gallimard.
- RABATEL A. (2005). Le point de vue, une catégorie transversale. *Le Français aujourd'hui* 151, 57-68.
- VISETTI Y.-M., CADIOT P. (2006). *Motifs et proverbes. Essai de sémantique proverbiale*. Paris : PUF.
- WIERZBICKA A. (1988). *The semantics of grammar*. Amsterdam / Philadelphia : Benjamins.